

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres
en exercice : 21
Nombre de membres
présents ou représentés : 21
Date de la convocation :
20 avril 2026

EXTRAIT n°10
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 27 avril 2026

L'An deux mille vingt six,
le 27 avril à 16 heures 00 minute,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 20 avril 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président.

2026-D-5-1-2-10 Élection du Vice-Président du CIAS

Présents :

Monsieur BAYLET Jean-Michel, Madame BUSCAIL Maryline, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Monsieur DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VALETTE Brigitte, Madame VÉSIN Stéphanie, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel, Madame BARDOLS Geneviève, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CIANCIA Jean-Jacques, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame LEVY Marie-Eliette, Madame MALOSSE Sylvie,

Procurations :

Absents :

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.13
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : cias@cc-deuxrives.fr

2026-D-5-1-2-10

Objet : ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CIAS

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-27 ;

Considérant que le Conseil d'administration doit élire en son sein un Vice-Président ;

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil d'Administration procède à l'élection du Vice-Président parmi ses membres.

Il est proposé de procéder à cette élection à main levée, sauf si le scrutin secret est demandé par un membre du Conseil d'administration.

Après appel à candidatures,

Est candidat :

- Monsieur Daniel ZANIN

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De procéder à l'élection du Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale à main levée.

Article 2 :

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 21
- Nombre de voix pour : 21
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

AR Prefecture

082-268202967-20260427-2026_D_5_1_2_10-DE

Reçu le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

Article 3 :

Monsieur Daniel ZANIN est élu Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

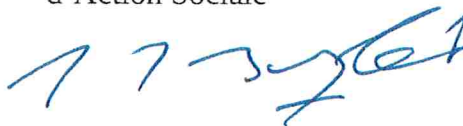
Monsieur le Président proclame l'élection de Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Fait et délibéré les, jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 27 avril 2026



Le Président du Centre Intercommunal
d'Action Sociale



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **29 AVR. 2026**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr